

# REGLEMENT INTERIEUR COMPETITION

**Madame, Monsieur, votre enfant entre en section compétition nous vous demandons de bien lire le règlement intérieur.**

Il est indispensable pour le bon fonctionnement du club d'exiger une certaine discipline.

Chers amis compétiteurs. Lire attentivement, les articles de ce règlement, car dès le retour du dossier d'inscription ou réinscription au club, le membre adhérent s'engage vis à vis du club et de ses dirigeants bénévoles à respecter le règlement suivant Il doit nous être retourné impérativement signé.

## **Article I règle générale : aucune inscription n'est remboursée :**

Exceptionnellement, le Conseil d'Administration peut décider d'octroyer un remboursement pour cas de force majeure comme : un déménagement pour mutation, maladie interdisant la pratique de la natation et sur présentation d'un certificat médical.

Ce remboursement exceptionnel sera fait au prorata du nombre de mois écoulés depuis l'inscription, et jusqu'à la date de remise du certificat.

**1.2 :** Seules les personnes ayant fourni un dossier complet seront adhérentes au club.

**1.3 :** Chaque nageur sera affecté dans un groupe et devra suivre les séances d'entraînement du groupe aux jours et heures ci dessous :

### **Groupe 1 (Compétition)**

#### **A partir des benjamins 3 entraînements sont obligatoires :**

|                         |                                  |                                  |
|-------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| <b>Groupe Elite</b>     | <b>LUNDI de 17H30 A 19H00</b>    | <b>MERCREDI de 17H30 A 19h00</b> |
|                         | <b>VENDREDI de 17H30 A 19H00</b> | <b>SAMEDI de 10H00 A 12H00</b>   |
| <b>Groupe Challenge</b> | <b>MERCREDI de 16H30 A 17H30</b> | <b>SAMEDI de 10H00 A 12H00</b>   |
| <b>Groupe Espoir</b>    | <b>MARDI de 17H30 A 18H30</b>    | <b>18H30 A 19H30</b>             |

## **ARTICLE II Entraînements:**

Au cours de l'entraînement, les nageurs seront tenus de se plier aux directives des entraîneurs et de se conformer au programme prévu.

**2.1 :** Un nageur ne peut se présenter à l'entraînement que si son dossier est complet et à jour de sa cotisation.

**2.2 :** Les entraînements se réalisent dans la piscine municipale mise à disposition du club.

Le club ne peut être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement, ainsi que de la fermeture de celle-ci (dans la mesure du possible, nous en informerons tous les nageurs) les parents d'enfant mineur doivent s'assurer que les entraînements ont bien lieu.

**2.3 :** les nageurs ainsi que les accompagnateurs doivent se conformer au règlement intérieur de chaque piscine et respecter le matériel mis à disposition.

## **ARTICLE III :**

Les nageurs doivent être à l'heure aux entraînements, aux compétitions et aux départs en déplacements. Dans le cas contraire, l'entraîneur ou le responsable est en droit de refuser le nageur pour cette séance.

**3.1 :** les lunettes suédoises sont pour la compétition, elles sont totalement interdites aux entraînements (risque de blessures graves en cas de chocs).

Tout nageur qui passera outre cette interdiction sera immédiatement sanctionné.

## **ARTICLE IV :**

Les nageurs doivent être en tenue de bain **CINQ MINUTES AVANT L'ACCES AU BASSIN**, et ne quitter celui-ci qu'après en avoir demandé l'autorisation à leur entraîneur.

Aucun nageur ne pourra quitter l'enceinte de l'établissement où se déroule la compétition sans l'autorisation écrite de leur responsable légal.

**4.1 :** Les nageurs ne peuvent quitter le bassin d'entraînement sans autorisation de l'entraîneur, il(s) doivent justifier leur (s) absence(s) aux entraînements. Pour toute absence égale ou supérieur à trois séances un justificatif écrit est exigé lors de la reprise.

**4.2 :** l'entraîneur de chaque groupe détermine la nage à effectuer par les nageurs lors des rencontres sportives, l'entraîneur n'a aucune obligation de se justifier auprès des parents sur les engagements qu'il a pris pour les nageurs.

Toute absence aux rencontres sportives devra être notifiée aux **entraîneurs et au bureau.**

## **ARTICLE V :**

La participation aux compétitions contribue à la valeur sportive du club, qui à l'issue de chaque saison est classé au niveau National en fonction des résultats obtenus individuellement et par équipes ( interclubs).

Les nageurs sont informés de leurs engagements **deux semaines** avant la compétition en consultant le panneau réservé à cet effet et, **la semaine précédente le jour de la compétition** une convocation leur sera remise. En début d'année le calendrier des compétitions leur est remis. Prière de le lire.

Si l'indisponibilité du nageur est connue d'avance, les parents sont priés d'informer les dirigeants afin d'éviter un engagement inutile source de désagrément.

Les nageurs qui n'auront pas donné de réponse le samedi précédent la compétition seront considérés comme forfait.

**5.1 : Tout(e) nageur (se) qui n'aura pas déclaré leur forfait dans les temps les sommes ainsi perdues seront réclamer aux parents. Si forfait pour maladie joindre photocopie du certificat.**

**5.2 :** Tout (e)nageur (se) qui partira avec les transports mis a disposition par le club devra obligatoirement rentrer avec ceux –ci.

**TOUT (e) nageur (se) refusant de participer aux compétitions sera rétrogradé en section sportive.**

Des stages sont organisés pour « la section compétition » afin d'améliorer leurs performances

*La présence de tous lors de ces stages est primordiale.*

## **ARTICLE VI :**

**L'indiscipline ou le comportement extra sportif (injures –agressions-dégradation de locaux –détérioration de matériel-détérioration d'effets personnel ) entraînera l'exclusion du CLUB sans remboursement de cotisation.**

**6.1 :** La responsabilité du club n'est effective que pendant les entraînements, les compétitions ou les déplacements du club à l'intérieur des locaux ou des véhicules de transport, à l'exception du vol ou de la détérioration d'objets ou d'effets personnel.

**6.2 :** Pour une bonne représentation du club il est demandé que chaque nageur soit en possession du T-shirt, du bonnet, et du maillot aux couleurs du club et logo du club, lors de toute manifestation sportive.

**Le Comité de Direction**

**Signature précédée de la mention lu et approuvé  
date et signature**